

Le 21 juin 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries **tenue le 21 juin 2011, à 19 h 30**, au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Laflamme, à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

BÉLANGER, Michel	Commissaire
BLANCHET, Yvon	Commissaire
BOLDUC, Danielle	Commissaire
BOLDUC, Jean-François	Commissaire
BOUTET, Fernand	Commissaire
BRASSARD, Bernard	Commissaire
BROUSSEAU, Denys	Commissaire
CARON, André	Commissaire
CHABOT, Hélène	Commissaire
CÔTÉ, Benoit	Commissaire
DESCHÊNES, Martin	Commissaire
DION, René	Commissaire
DOMPIERRE, Christiane	Commissaire
DUFRESNE, Luc	Commissaire
FORTIN, Marie-Josée	Commissaire
GIROUX, Anne	Commissaire représentant des parents (secondaire)
LAFLAMME, Jean-Marc	Commissaire
NAPERT, Hélène	Commissaire
PAINCHAUD, Marie-France	Commissaire
PARENT, Huguette L.	Commissaire
POLQUIN, Sandra	Commissaire représentant des parents (primaire)
RACINE, Daniel	Commissaire
RENAUD, François	Commissaire
RODRIGUE, Brigitte	Commissaire
TURCOTTE, Clément	Commissaire
VEER, Fernand	Commissaire
VILLENEUVE, Lyne	Commissaire
BEAULIEU, Line	Directrice générale adjointe aux affaires éducatives
POULIOT, Paule	Directrice générale adjointe aux affaires administratives
PELLETIER, Serge	Directeur général
PARENT, Jean-François	Secrétaire général

ÉTAIENT ABSENTS :

Il n'y a aucune absence.

Madame Odile Clermont agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la suite d'un moment de réflexion préparé par madame Hélène Napert, monsieur Jean-Marc Laflamme, qui agit en qualité de président, déclare la séance ouverte.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

CC-10/11-076

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Benoît Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2011.
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2011.
6. Présentation du rapport annuel 2010.
7. Période de questions et correspondance des élèves.
8. Période de questions accordée au public.
9. Correspondance et dépôt de documents.
10. Adoption de la déclaration de services à la clientèle.
11. Rapport du comité de parents.
12. Rapport du comité exécutif.
13. Rapport des comités du conseil.
14. Communication du président.
15. Communication de la Direction générale.
16. Questions et commentaires des commissaires.
17. Ajournement de la séance : la séance reprendra le mardi, 28 juin, à 19 h 30, à la salle 107, du siège social, au 643, du Cénacle, à Québec.

REPRISE

18. Reprise de la séance ajournée le 21 juin 2011.
19. Vérification du quorum.
20. Adoption de l'ordre du jour.
21. Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour 2011-2012.
22. Budget des établissements pour 2011-2012 – autorisation de dépenses.
23. Taux de la taxe scolaire pour 2011-2012.
24. Taux d'intérêt de la taxe scolaire à compter du 1^{er} juillet 2011.
25. Demande d'autorisation provisoire de réaliser un projet d'efficacité énergétique à la charge de la Commission scolaire.
26. Communication du président.
27. Communication de la Direction générale.
28. Questions et commentaires des commissaires.
29. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-10/11-077

4. APPROBATION DU PROCÈS-BERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Boutet et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2011 soit approuvé tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2011**

Le secrétaire général dépose un bilan des suivis aux résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 10 mai 2011.

6. **PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2010**

Monsieur Jean-François Parent présente et commente le rapport annuel de l'année scolaire 2009-2010.

Monsieur Serge Pelletier, directeur général, commente les actions de la Commission scolaire en lien avec son plan stratégique.

Arrivée de monsieur Jean-François Bolduc à 19 h 43.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC**

Madame Nathalie Currado, mère d'un élève de l'école du Harfang-des-Neiges explique que sa fille sera transférée à l'école du Boisé. Elle exprime son désarroi face à cette situation.

Le président la remercie pour son intervention et l'informe que la directrice générale adjointe aux affaires administratives, madame Paule Pouliot, fera le suivi à sa demande.

Monsieur Steve Longchamp, parent d'un élève de l'école du Harfang-des-Neiges a appris que sa fille serait transférée à l'école du Boisé. Il exprime son désaccord avec cette décision.

Monsieur Laflamme l'informe que la directrice générale adjointe aux affaires administratives, madame Paule Pouliot, fera le suivi à sa demande.

Madame Mariane Gosselin, parent d'un élève de l'école Montagnac qui sera transféré à l'école du Boisé demande pourquoi ce sont des élèves nouvellement arrivés dans le secteur qui prendront les places, alors qu'ils auraient pu s'intégrer dès leur arrivée à l'école du Boisé.

Le président lui indique que madame Paule Pouliot, directrice générale adjointe aux affaires administratives communiquera avec elle.

Madame Marie-Anick Lalande, présidente du conseil d'établissement de l'école Montagnac est accompagnée de cinq parents du conseil d'établissement. Elle rappelle la particularité géographique de l'école Montagnac et la hausse de la clientèle à Lac-Beauport. Elle demande si une autre alternative que le transfert pourrait être envisagée.

Monsieur Laflamme la remercie de son intervention et réitère que la directrice générale adjointe aux affaires administratives fera le suivi à sa question.

Monsieur Michel Lefebvre, citoyen de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Il dit que les présentations faites lors des séances du conseil sont un développement positif et il rend hommage à monsieur Louis Dandurand pour sa participation aux séances et pour la clarté de ses explications.
- Il demande quel est le plan de match de la Commission scolaire pour l'engagement d'enseignants pour l'anglais intensif.

Monsieur Laflamme répond que la direction générale est sensible à cette situation et que les engagements seront faits dans les règles des conventions collectives.

- Il demande si la Commission scolaire a une opinion sur les bulletins chiffrés.

Monsieur Pelletier répond que la ministre Beauchamp a annoncé sous forme d'expérimentation un bulletin unique, lequel deviendra obligatoire dès septembre prochain.

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Projet de procès-verbal de la séance du comité exécutif du 14 juin 2011.
- Procès-verbal de la rencontre du comité EHDAA du 21 février 2011.
- Tableau des frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2010-2011 et moyennes des frais chargés de 2005-2006 à 2010-2011.
- Procès-verbal de la rencontre du comité de parents du 27 avril 2011.
- Procès-verbal de la rencontre du comité planification, gouvernance éthique du 4 avril 2011.
- Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif du transport du 7 février 2011.
- Procès-verbal de la rencontre du comité administration, vérification du 18 avril 2011.
- Procès-verbal de la rencontre du comité éducation du 28 mars 2011.
- Commentaires d'une retraitée relativement à la soirée des retraités du 3 juin.
- Le Parchemin, éditions de mai et de juin 2011.
- Documents pour la séance ajournée qui aura lieu le 28 juin.
- Évaluation de la rencontre.

10. ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

CC-10/11-078

En vertu des nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit adopter une déclaration de services à la clientèle. Celle-ci a cheminé auprès des syndicats de notre organisation et elle a fait l'objet de recommandations favorables au comité consultatif de gestion et au comité planification, gouvernance et éthique.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit rendre publique une déclaration

contenant ses objectifs quant au niveau de services offerts et quant à la qualité de ces services;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des instances suivantes :

- Syndicat de l'enseignement de la région de Québec
- Syndicat du personnel de soutien
- Syndicat du personnel professionnel

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion du 9 février 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité planification, éthique et gouvernance du 1^{er} mars 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Chabot et résolu d'adopter la déclaration de services à la clientèle en annexe à la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Sandra Poliquin fait part aux commissaires qu'une rencontre s'est tenue le 15 juin en même temps que le souper de fin d'année et qu'il n'y a pas eu quorum. Des points d'information ont été vus. Il n'y avait aucune consultation. Madame Poliquin ajoute que l'an prochain, il y aura moins de réunions prévues au calendrier.

12. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Madame Danielle Bolduc informe les commissaires que les points suivants ont fait l'objet de résolutions à la séance du comité exécutif du 17 mai :

- Renouvellement du contrat d'assurances de dommages pour 2011-2012;
- Réactions au projet de règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour 2011-2012.

Madame Bolduc ajoute que le comité exécutif a octroyé les contrats suivants :

Aménagement de la cour de l'école	École Beausoleil
Mise à jour des systèmes CVCA (chauffage ventilation, climatisation d'air)	École du Parc-Orléans
Réfection des salles de toilette	<ul style="list-style-type: none">• École et Centre de formation professionnelle Samuel-De-Champlain• Polyvalente de Charlesbourg et Fierbourg, centre de formation professionnelle• École Monseigneur-Robert et école des Loutres

Remplacement des deux chaudières au mazout et regroupement des sources énergétiques	• École du Trivent
Réfection des vestiaires sportifs	• École du Mont-Sainte-Anne

13. **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Comité administration, vérification

Monsieur Benoît Côté mentionne que le comité s'est réuni le 31 mai. Les sujets suivants ont été traités:

- Utilisation du 641, Jacques-Bédard : le rez-de-chaussée est loué au CRDI et le reste de la bâtisse pourra être loué à d'autres fins.
- Rencontre avec les vérificateurs du Vérificateur général.
- Utilisation des surplus centralisés.
- Renouvellement de l'entente bancaire avec Desjardins pour deux années.
- Projet de plan d'action 2011-2012 du plan stratégique.
- Compressions budgétaires.

La prochaine rencontre aura lieu le 28 septembre.

Comité planification, gouvernance et éthique

Madame Hélène Chabot informe les commissaires qu'une rencontre s'est tenue le 31 mai et que les sujets suivants ont été abordés :

- lignes directrices des prévisions budgétaires 2011-2012.
- réflexion sur la composition du comité exécutif qui se poursuivra à l'automne.

Fondation des Premières-Seigneuries

Monsieur Clément Turcotte rappelle le tournoi de golf le 4 août prochain et invite les commissaires à y participer.

Il mentionne que l'activité du 50^e anniversaire d'Autobus Laval qui a eu lieu le 18 juin 2011, a rapporté 1 300 \$ à la Fondation des Premières-Seigneuries. Autobus Laval a fourni des sacs à lunch qui ont été vendus aux participants. Les sommes recueillies ont été versés directement à la Fondation des Premières-Seigneuries.

Comité éducation

Madame Napert mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 30 mai. Lors de cette séance, les sujets suivants ont été discutés :

- Lumix, qui permet de voir la progression des élèves et de cibler l'aide à fournir pour les aider à avancer.
- Répit conseil, répit transit : un retour sera fait à ce sujet à la prochaine séance.

Arrivée de madame Anne Giroux : il est 20 h 25.

Comité Beauport Ville en santé

Monsieur Jean-Marc Laflamme y a assisté en remplacement de monsieur Jean-François Bolduc et mentionne que l'école Marie-Renouard et l'école Monseigneur-Robert ont obtenu des prix.

14. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Le président fait les communications suivantes :

Il a assisté au lancement de Logisport la semaine dernière et souligne que les élèves de l'école de l'Ile-d'Orléans (Saint-Pierre), profiteront d'un très bel espace réservé au service de garde.

Il informe les commissaires que la phase 2 du plan de communication de la FCSQ ne sera pas mis en place. La FCSQ a plutôt fourni une boîte à outil pour que chaque commission scolaire valorise son rôle.

Il remercie madame Huguette L. Parent, monsieur Fernand Veer, madame Marie-Josée Fortin et monsieur Bernard Brassard qui l'ont remplacé durant son absence.

Il demande aux commissaires d'être présents mardi prochain, le 28 juin, à la séance ajournée, afin qu'il y ait quorum et que le budget puisse être adopté.

15. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Serge Pelletier commente le nouveau tableau des affectations des cadres qui a été envoyé le jour même aux commissaires.

Le directeur général a participé au 15^e anniversaire d'Esplamago. Il souligne qu'il y a eu une grande participation, beaucoup d'émotion et que l'événement s'est avéré une réussite.

Madame Line Beaulieu mentionne que monsieur Laflamme a procédé à la signature de l'entente spécifique pour la persévérance et la réussite scolaires et les cheminements en science et technologie dans la région de la Capitale-Nationale 2011-2016. Cette entente vise à accroître le taux de diplomation et de qualification des élèves de moins de 20 ans et à augmenter le nombre d'admission des élèves en sciences et technologie au niveau collégial. La directrice générale adjointe aux affaires éducatives ajoute que c'est la CRÉ (conférence régionale des élèves) qui gèrera ce dossier.

Madame Paule Pouliot invite les commissaires à participer au tournoi de golf de la Fondation des Premières-Seigneuries. Elle dit que les participants apprécient beaucoup d'y rencontrer les commissaires.

La directrice générale adjointe aux affaires administratives souligne aux commissaires qu'elle prend très à cœur le côté humain des transferts d'élèves. Elle ajoute que des solutions sont recherchées et qu'elle les tiendra informés.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Monsieur Michel Bélanger :

- commente le projet pilote pour contrer le taux d'abandon et augmenter la persévérance des élèves à Fierbourg. Il ajoute que ce centre de formation professionnelle a réussi à améliorer ses statistiques.
- émet le commentaire qu'il serait intéressant d'avoir à régulièrement un portrait de ce qui se fait dans les écoles pour contrer le taux d'abandon et augmenter la persévérance scolaire.

Le directeur général précise qu'au niveau des écoles primaires et secondaires, la première année d'application des conventions de gestion et de réussite éducative sera évaluée à l'automne. À la suite de cette évaluation, un suivi sera fait et les bons coups seront partagés. Les équipes écoles et les directions prennent ce dossier très au sérieux et sont mobilisées. Selon le directeur général, il ne pourrait pas y avoir de présentation-école avant novembre.

Monsieur Pelletier ajoute que pour la deuxième année, on veut s'assurer que des avancées soient effectuées. Il commente Lumix qui permettra de suivre la progression des élèves de façon très pointue. Il ajoute qu'au niveau de la formation professionnelle, le fait de retenir la clientèle a toujours été très payant. Il ajoute que la gestion axée sur les résultats permettra d'évaluer si les moyens mis en place ont porté fruit.

Madame Marie-France Painchaud :

- a assisté à la présentation d'Esplamago. Elle félicite l'organisation bénévole et l'apport des parents.

Le président l'invite à composer une motion de félicitations à cet effet pour la séance ajournée du 28 juin.

Madame Hélène Chabot :

- demande au directeur général où en est le projet de construction d'une école primaire à Sainte-Brigitte-de-Laval.

Monsieur Serge Pelletier explique qu'il y a eu des contretemps avec le MELS, qui, vu le nombre élevé de demandes de construction de notre Commission scolaire, a demandé à rencontrer la direction générale pour obtenir certaines précisions. Le document consolidé officiel sera déposé au MELS pour le 15 juillet. Pour l'école de Boischatel, l'argumentaire est accepté, le MELS demande de refaire les travaux au niveau des données.

- dit qu'elle n'a reçu aucun document pour l'évaluation du directeur général.

Le président lui répond que les commissaires seront consultés à ce sujet en août, tel qu'entendu en plénier.

- mentionne qu'elle a invité les commissaires-parents à participer aux séances de consultation des 6 et 8 juin dernier et elle dit qu'elle a été très déçue de constater leur absence.

Madame Brigitte Rodrigue :

- dit qu'elle est très déçue des performances de son portable : qu'il gèle souvent et qu'elle est souvent obligée de le redémarrer.

Monsieur Laflamme indique qu'un retour à cet effet sera fait le 28 juin prochain.

Monsieur Clément Turcotte :

- mentionne la lettre du 3 juin de la présidente du conseil d'établissement de l'école du Parc qui a été expédiée à monsieur Pelletier. Il demande quand il y aura une réponse à cet effet.

Le secrétaire général l'informe qu'une réponse sera transmise dans la semaine du 28 juin 2011.

17. **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CC-10/11-079

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Brassard d'ajourner la séance au mardi 28 juin, à 19 h 30, au centre administratif de la Commission scolaire, 643, avenue du Cénacle, Québec.

LE PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

Jean-Marc Laflamme

Jean-François Parent

18. REPRISE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 21 JUIN 2011

REPRISE

Le 28 juin 2011

La séance est reprise le **mardi, 28 juin 2011, à 19 h 30**, au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Laflamme, à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

BÉLANGER, Michel	Commissaire
BOLDUC, Danielle	Commissaire
BOUTET, Fernand	Commissaire
CARON, André	Commissaire
CHABOT, Hélène	Commissaire
CÔTÉ, Benoit	Commissaire
DESCHÊNES, Martin	Commissaire
DION, René	Commissaire
DOMPIERRE, Christiane	Commissaire
FORTIN, Marie-Josée	Commissaire
GIROUX, Anne	Commissaire représentant des parents (secondaire)
LAFLAMME, Jean-Marc	Commissaire
NAPERT, Hélène	Commissaire
PARENT, Huguette L.	Commissaire
RODRIGUE, Brigitte	Commissaire
TURCOTTE, Clément	Commissaire
VEER, Fernand	Commissaire
VILLENEUVE, Lyne	Commissaire
BEAULIEU, Line	Directrice générale adjointe aux affaires éducatives
POULIOT, Paule	Directrice générale adjointe aux affaires administratives
PELLETIER, Serge	Directeur général
PARENT, Jean-François	Secrétaire général

ÉTAIENT ABSENTS :

BLANCHET, Yvon	Commissaire
BOLDUC, Jean-François	Commissaire
BRASSARD, Bernard	Commissaire
BROUSSEAU, Denys	Commissaire
DUFRESNE, Luc	Commissaire
PAINCHAUD, Marie-France	Commissaire
POLIQVIN, Sandra	Commissaire représentant des parents (primaire)
RACINE, Daniel	Commissaire
RENAUD, François	Commissaire

Madame Danielle Deblois agit à titre de secrétaire d'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette L. Parent de reprendre la séance ajournée le 21 juin.

CC-10/11-080

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

20. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-10/11-081

Mme Anne Giroux propose l'adoption de l'ordre du jour.

18. Reprise de la séance ajournée le 21 juin 2011.
19. Vérification du quorum.
20. Adoption de l'ordre du jour.
21. Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour 2011-2012.
22. Budget des établissements pour 2011-2012 – autorisation de dépenses.
23. Taux de la taxe scolaire pour 2011-2012.
24. Taux d'intérêt de la taxe scolaire à compter du 1^{er} juillet 2011.
25. Demande d'autorisation provisoire de réaliser deux projets d'efficacité énergétique à la charge de la Commission scolaire.
26. Période de questions accordée au public.
27. Communication du président.
27. Communication de la Direction générale.
28. Questions et commentaires des commissaires.
29. Levée de la séance.

Arrivée de Christiane Dompierre à 19 h 34

21. ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DU SERVICE DE LA DETTE POUR 2011-2012

CC-10/11-083

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q.,c. I-13.3), la Commission scolaire doit adopter et transmettre à la ministre, son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT que le règlement sur le produit maximal de la taxe a été adopté par le Conseil des ministres, le 22 juin 2011;

CONSIDÉRANT qu'au moment de l'adoption du budget, la publication de ce règlement dans la « Gazette officielle » n'a pas été effectuée;

CONSIDÉRANT que si l'information que la commission scolaire a obtenue quant au contenu du règlement différerait de celle effectivement publiée, le conseil se réunirait en séance extraordinaire pour procéder à une nouvelle adoption du budget;

CONSIDÉRANT que cette possibilité est minime;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors du comité plénier du conseil des commissaires du 13 juin 2011 sur le sujet;

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Chabot, et résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2011-2012 soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. **BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS POUR 2011-2012 –
AUTORISATION DE DÉPENSES**

CC-10/11-084

CONSIDÉRANT l'adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT que ce budget inclut les sommes allouées aux établissements;

CONSIDÉRANT l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule ce qui suit :

« La Commission scolaire approuve les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

Le budget d'un établissement est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la Commission scolaire. Toutefois, la Commission scolaire peut autoriser un établissement, aux conditions qu'elle détermine, à engager des dépenses qui n'ont pas été approuvées. »

CONSIDÉRANT que les établissements n'ont pas encore fait approuver leur budget par la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Clément Turcotte et résolu que les établissements soient autorisés à engager des dépenses qui n'ont pas été approuvées et que la direction générale adjointe aux affaires administratives soit mandatée pour en déterminer les conditions d'application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. **TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE POUR 2011-2012**

CC-10/11-085

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 15 199 996 548 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à .34203 \$ par cent dollars d'évaluation uniformisée;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors du comité plénier du conseil des commissaires du 13 juin 2011 sur ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Côté , et résolu que le taux de la taxe scolaire soit maintenu et fixé à .34203 \$ par cent dollars d'évaluation uniformisée pour 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. **TAUX D'INTÉRÊT DE LA TAXE SCOLAIRE À COMPTER DU 1^{ER}
JUILLET 2011**

CC-10/11-086

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique, la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la Commission scolaire lors de l'imposition de la taxe;

CONSIDÉRANT les taux facturés dans différentes commissions scolaires et municipalités de la région;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administration-vérification;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors du comité plénier du conseil des commissaires du 13 juin 2011 sur le sujet;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Bélanger, et résolu que le taux d'intérêt applicable à la taxe scolaire soit fixé à 14 % à compter du 1^{er} juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE DE RÉALISER DEUX PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

CC-10/11-087

CONSIDÉRANT les articles 288 et 289 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de réaliser des projets d'efficacité énergétique dans les écoles la Courvilloise et le Sommet;

CONSIDÉRANT les analyses réalisées par la firme Génecor Experts-Conseils Inc.;

CONSIDÉRANT le montage financier du projet présenté en annexe;

CONSIDÉRANT la capacité de la Commission scolaire à réaliser le projet sans compromettre son équilibre financier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Mme Danielle Bolduc, et résolu de demander au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation de :

- réaliser les projets d'efficacité énergétique aux écoles la Courvilloise et le Sommet;
- de contracter un emprunt à la charge de la Commission scolaire afin de financer ces projets, si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC

Monsieur Michel Lefebvre, résident de St-Ferréol-les-Neiges, demande des informations concernant la participation financière de la Commission scolaire lorsqu'il y a des études ou analyses réalisées par différents organismes ou municipalités pour implanter un projet.

Monsieur Serge Pelletier mentionne que la Commission scolaire ne défraie pas ces études. Lorsque la Commission scolaire accepte qu'un projet se réalise, elle peut participer en donnant une partie de terrain et s'assurer que dans l'entente, les élèves pourront profiter de cette nouvelle infrastructure. Il donne en exemple le projet de l'aréna de Giffard.

Madame Marie-Pierre Lafitte mentionne qu'elle a reçu une réponse à la lettre qu'elle avait adressée à Monsieur Laflamme et à Monsieur Pelletier. Elle demande que cette lettre soit envoyée à l'école du Parc. Le suivi sera fait.

27. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Monsieur Jean-Marc Laflamme souligne le départ à la retraite de madame Danielle de Blois. Au nom du conseil, il la remercie pour son excellent travail et lui souhaite une agréable retraite.

Monsieur Jean-François Parent fait la lecture de la lettre de démission de monsieur André Caron au poste de commissaire, à compter du 15 août 2011.

Monsieur Laflamme remercie monsieur André Caron pour son implication, son dévouement et son sens de l'engagement comme commissaire et comme président de la FCSQ pendant de nombreuses années.

Madame Huguette L. Parent souligne les anniversaires de juin, juillet du début d'août :

André Caron, le 6 juin
Jean-François Bolduc, le 17 juin
Marie-France Painchaud, le 19 juin
Bernard Brassard, le 21 juin

Sandra Poliquin, le 4 juillet
Paule Pouliot, le 14 juillet
Jean-Marc Laflamme, le 19 juillet
Anne Giroux, le 26 juillet
Hélène Chabot, le 29 juillet
Marie-Josée Fortin, le 11 juillet

Clément Turcotte, le 2 août
Danielle Bolduc, le 8 août

Monsieur Laflamme rappelle le tournoi de golf de la Fondation qui aura lieu le 4 août prochain. Il souhaite une plus grande participation des commissaires et il souligne que 16 places sont encore disponibles.

Le président remercie les commissaires pour leur implication et leur collaboration pour l'année scolaire qui se termine et leur souhaite de bonnes vacances.

28. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Paule Pouliot fait le point concernant les demandes de choix de parents et les transferts d'élèves obligatoires.

Monsieur Serge Pelletier mentionne que le problème des transferts d'élèves s'accroîtra au cours des prochaines années.

29. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Monsieur Benoit Côté

- fait part du transfert de 57 élèves de l'école du Bois-Joli et du Bocage et demande si la situation peut changer durant l'été.

Madame Pouliot mentionne qu'elle ne croit pas qu'il y ait de changements d'ici septembre.

- demande l'état du dossier concernant le terrain de football de l'école de la Courvilloise.

La directrice générale adjointe aux affaires administratives mentionne qu'une lettre d'appui a été demandée à la Ville de Québec. Cette lettre sera par la suite envoyée au MELS pour tenter d'obtenir un partenariat 50-50. La Commission scolaire souhaite une réponse d'ici l'automne prochain.

Madame Lyne Villeneuve fait un retour sur l'activité qui a eu lieu le 21 juin dernier pour honorer les élèves qui se sont mérités la médaille du Gouverneur général et du Lieutenant-gouverneur. Elle mentionne qu'elle a apprécié cette cérémonie, mais qu'elle préfère le modèle de l'an dernier qui permettait de rencontrer les élèves et de leur parler.

Monsieur Clément Turcotte :

- souhaite que les membres du conseil reçoivent la lettre adressée à Mme Lafitte.

Le suivi sera fait à la direction générale.

- invite les commissaires qui ne jouent pas au golf à faire un don à la Fondation ou à assister au souper du tournoi de golf du 4 août prochain. Lors de cette activité, trois élèves qui participeront aux Olympiades de la formation professionnelle recevront une bourse de la Fondation des Premières-Seigneuries.

30. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

LE PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

Jean-Marc Laflamme

Jean-François Parent

DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE¹

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries, c'est :

- un organisme de représentation des citoyens sur les questions liées à l'éducation, par l'entremise du conseil des commissaires;
- un réseau d'écoles et de centres, fiers de guider les élèves vers la réussite;
- un centre de services éducatifs et administratifs pour les établissements.

1. Notre mission

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries a pour mission d'assurer la qualité des services éducatifs offerts sur son territoire et de contribuer au développement de la région de la Capitale-Nationale.

Notre personnel s'assure de mobiliser chacun des élèves vers sa réussite éducative en lui offrant des services éducatifs appropriés et de qualité. La Commission scolaire respecte les caractéristiques de ses élèves en leur offrant des services éducatifs et professionnels adaptés à leurs besoins.

Enfin, en s'engageant à contribuer au développement de la région, la Commission scolaire témoigne de sa volonté à travailler en partenariat avec les acteurs socioéconomiques et communautaires du milieu.

2. Nos orientations

1. Favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves
2. Faire de nos écoles et de nos centres, des milieux de vie plus attrayants et stimulants

¹ Clientèle externe

3. Nos valeurs organisationnelles

Compétence

Elle guide les actions de la Commission scolaire dans toutes ses sphères d'activité, notamment dans la sélection de son personnel et le choix des activités de formation continue qui lui sont destinées.

Équité

Elle garantit une répartition équitable des ressources disponibles selon des règles précises et partagées, permettant de donner à tous les élèves une chance égale de réussir.

Respect

Il se concrétise dans le respect de soi-même, des autres et de l'environnement ainsi que des diverses constituantes de la Commission scolaire.

Responsabilité

Elle accompagne la décentralisation et caractérise l'engagement des élèves dans leur démarche éducative de même que l'implication du personnel dans la prise en charge de ses activités professionnelles.

Rigueur

Elle interpelle l'effort, l'exactitude et la précision de la part des élèves et du personnel de la Commission scolaire dans l'exécution de leurs tâches et de leurs responsabilités respectives.

Transparence

Elle amène à montrer les choses telles qu'elles sont, à mettre la franchise au cœur de toutes les actions, permettant ainsi aux différents acteurs d'évoluer dans un climat de confiance.

4. Nos engagements

Offrir des services éducatifs de qualité

Des services éducatifs de qualité sont offerts par du personnel compétent qui assure l'encadrement de chaque élève dans un milieu de vie propice aux apprentissages.

Informer les parents du cheminement scolaire de leur enfant

Le personnel de la Commission scolaire s'engage à informer les parents du cheminement scolaire des élèves, en vue d'assurer leur réussite éducative.

Assurer des communications claires aux parents, aux élèves et au personnel

La Commission scolaire s'engage à ce que son site Internet et les sites de chacun de ses établissements soient à jour afin d'assurer une information juste et de qualité à sa clientèle. Par ailleurs, elle s'engage également à fournir un service rapide de réponse et de retour d'appels téléphoniques, des communications écrites claires ainsi que des brochures et des dépliants de qualité.

Communiquer régulièrement avec les citoyens du territoire

La Commission scolaire doit être présente dans son milieu pour rendre compte aux citoyens de son territoire des décisions du conseil des commissaires et des activités dans ses établissements. En ce sens, la Commission scolaire s'engage à tenir les citoyens informés, notamment par l'entremise de son site Internet, des journaux hebdomadaires locaux et de sa publication « Notre Bulletin ».

Dispenser des services courtois et humains

Le personnel de la Commission scolaire s'engage à accueillir la clientèle avec respect, à être à son écoute et à assurer une vigilance à l'égard du respect de ses valeurs organisationnelles.

5. Traitement des demandes

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries s'engage à répondre aux demandes des parents, des élèves et des citoyens à l'intérieur de délais précis ou d'échéanciers déterminés ².

▪ Retour d'appel

Nous rappelons en moins de deux jours ouvrables lorsqu'une personne laisse un message à un membre du personnel ou sur une boîte vocale. Ce délai peut toutefois varier pour le personnel en service auprès de plusieurs établissements (itinérance).

▪ Correspondance

² Les délais sont fixés pour les périodes normales d'activités. Ainsi, il est possible dans les périodes plus intenses, ou les absences prolongées, que le personnel de la Commission scolaire déroge légèrement aux délais fixés. Ces derniers sont calculés en jours ouvrables.

Nous nous engageons à faire un suivi à la correspondance dans les délais maximums suivants sauf lorsqu'autrement spécifié :

- **trois jours ouvrables** par courrier électronique, pour les employés-utilisateurs;
- **dix jours ouvrables** par la poste.

▪ **Plainte**

À la suite d'une discussion avec la direction d'établissement ou de service, s'il persiste une insatisfaction quant au service reçu, une plainte peut être formulée par écrit ou par téléphone auprès du secrétaire général.

- Si la plainte ne peut être traitée immédiatement, nous visons à confirmer la prise en charge en **moins de deux jours ouvrables**.
- Nous visons également à fournir une réponse claire à une plainte dans les meilleurs délais.
- La plainte peut être traitée en dernier recours par le protecteur de l'élève.